

DELIBERATION DU BUREAU
le 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 juin, à 8h00, les membres du Bureau du syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 20 juin 2017, se sont réunis au nombre de 26 collectivités présentes et représentées et peuvent délibérer valablement, dans les locaux du syndicat mixte d'études, sous la présidence de Monsieur Jean-François Vigier.

Présents :

AULNAY-SOUS-BOIS, BAGNEUX, BURES-SUR-YVETTE, CACHAN, CLICHY-SOUS-BOIS, COURBEVOIE, COURCOURONNES, GENNEVILLIERS, JUVISY-SUR-ORGE, LE PRE SAINT-GERVAIS, LES LILAS, MEUDON, NANTERRE, NEUILLY-PLAISANCE, NOGENT-SUR-MARNE, PARIS RP, ROSNY-SOUS-BOIS, SANTENY, SCEAUX, VANVES, CA ROISSY PAYS DE FRANCE, EPT GPSO, EPT PLAINE COMMUNE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, METROPOLE DU GRAND PARIS.

Excusés :

ARCUEIL, ASNIERES-SUR-SEINE, BAGNEUX, BOBIGNY, CHEVILLY-LARUE, CLAMART, COLOMBES, ENGHEN-LES-BAINS, LE KREMLIN-BICÊTRE, LE PLESSIS-ROBINSON, LES CLAYES-SOUS-BOIS, MAISONS-ALFORT, MARLY-LE-ROI, MITRY-MORY, MONTFERMEIL, SAINT-CLOUD, SAINT-MANDE, SARCELLES, VERRIERES-LE-BUISSON, VIROFLAY, CA CŒUR D'ESSONNE AGGOMERATION, CA PLAINE VALLEE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES.

Monsieur Jacques JP MARTIN, représentant la commune de Nogent-sur-Marne, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
075-200020675-20170627-FmGP2017-13B-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017



Objet : Retrait du Forum métropolitain du Grand Paris du Groupement d'intérêt public (GIP)
« Atelier international du Grand Paris ».

Mes Cher(e)s collègues,

Lors de notre débat relatif à la situation de l'Atelier international du Grand Paris le 16 mai dernier, nous sommes convenu(e)s que le retrait de notre syndicat mixte du GIP était la bonne décision, au même titre que la ville de Paris, le Conseil régional et l'Association des Maires d'Ile-de-France.

Nous avons alors décidé de formaliser ce retrait en réunion de Bureau ce jour, 27 juin 2017.

LE BUREAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2009 du Préfet de Région, Préfet de Paris, autorisant la création du syndicat mixte ouvert d'études ; et l'ensemble des arrêtés ultérieurs validant les modifications statutaires ;

Vu les statuts du syndicat mixte Forum métropolitain du Grand Paris ;

Vu la délibération 2016-26 du 16 décembre 2016 relative à la délégation d'attributions données par le Comité syndical au Bureau du syndicat ;

Vu la délibération 2016-28 du 16 décembre 2016 relative à la délégation d'attributions données par le Comité syndical au Président du syndicat ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Atelier International du Grand Paris », notamment son article 5 :

« Retrait : En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du groupement par décision motivée prenant effet à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention par lettre recommandée au président du groupement d'intérêt public trois mois avant la fin de l'exercice, que les modalités financières de ce retrait aient reçu l'accord de l'assemblée générale et qu'il se soit acquitté de ses obligations financières. »

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide le retrait du syndicat mixte du Groupement d'intérêt public « Atelier international du Grand Paris » ;

Article 2 : Autorise le Président du Forum métropolitain du Grand Paris à adresser au Président du Groupement d'intérêt public (GIP) « Atelier international du Grand Paris », une copie de la présente délibération une fois transmise au contrôle de légalité, par lettre en RAR et, à effectuer toutes autres démarches en ce sens au besoin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des Décisions du Bureau du syndicat mixte ouvert d'études.



Le Président

Jean-François Vigier